

REPUBLIQUE DU SENEGAL

Un Peuple – Un But – Une Foi



Avis d'appel à candidature

Travaux de construction des auvents et cabines des gares de péage dans le cadre du projet de construction de l'autoroute Dakar-Tivaouane-Saint Louis / section Dakar- Tivaouane

1. Dans le cadre des travaux de construction de l'autoroute Dakar-Tivaouane-Saint Louis financés par la Société Générale (SG), le Fonds Saoudien de Développement (FSD), la Banque d'Investissement et de Développement de la CEDEAO (BIDC), la Banque Ouest Africaine de Développement (BOAD), le Fonds OPEP pour le Développement International (Fonds OPEP), la Banque Islamique de Développement (BID), la Banque Arabe pour le Développement Economique en Afrique (BADEA) et le Fonds Koweïtien pour le Développement Economique Arabe (FKDEA), il est prévu de réaliser **les travaux de construction des auvents métalliques et des cabines des gares de péages**. Les travaux seront exécutés dans les Régions de Dakar, Thiès, Louga et Saint Louis et composés de :
 - **Construction et installation de 4 auvents métalliques pour les gares de péage de Lac rose, de Kayar, de Notto et de Tivaouane ;**
 - **Construction et installation de 57 cabines de péage pour les gares de péage de lac rose, de Kayar, de Notto, de Tivaouane, de Mékhé, de Kébémér, de Louga, de Gandon et de Saint Louis.**
2. L'Agence des Travaux et de Gestion des Routes (Ageroute) Sénégal, agissant au nom et pour le compte du ministère des Infrastructures, sollicite des offres fermées de la part de candidats éligibles (entreprise de nationalité sénégalaise) et répondant aux qualifications requises pour effectuer ces travaux.
3. Les marchés seront signés par l'entreprise titulaire du marché de construction de la section Dakar-Tivaouane de l'autoroute sur la base des listes de candidats sélectionnés par Ageroute.
4. Les exigences en matière de qualification sont :
 - Avoir réalisé un chiffre d'affaires moyen annuel, qui correspond au total des paiements mandatés reçus pour les marchés en cours ou achevés au cours des cinq (5) dernières

années à compter de 2021, pour des travaux de construction d'un montant de deux milliards cinq cent millions (2 500 000 000) F CFA ;

- Avoir réalisé, au cours des 5 dernières années à partir de 2021, deux (02) projets de construction métallique d'une valeur chacun d'au moins un milliard (1 000 000 000) F CFA.
5. Les candidats intéressés peuvent obtenir des informations auprès de la Direction de la passation des marchés de l'Agence des Travaux et de Gestion des Routes aux jours et heures suivants : du lundi au vendredi de 08 heures à 17 heures (GMT). Adresse : Rue F x David Diop Fann Résidence Dakar Tél (221) 33 869 07 51 Courriel : rndour@ageroute.sn ; cmgaye@ageroute.sn avec copie à ageroute@ageroute.sn.
 6. Les offres, établies en langue française, devront être adressées à Monsieur le Directeur Général de l'AGEROUTE et déposées au secrétariat de la Direction de la passation des Marchés **de l'Agence des Travaux et de Gestion des Routes sise à l'adresse indiquée ci-dessus** au plus tard le **02 juin 2026 à 11h30 minutes précises (GMT)**.
 7. Les offres doivent comprendre les documents d'enregistrement, d'inscription ou de constitution de l'entreprise, les documents attestant du chiffre d'affaire annuel de l'entreprise, les références de l'entreprise accompagnées des attestations délivrées par les maîtres d'ouvrage, la liste du matériel de l'entreprise pouvant être affecté au projet, la liste du personnel permanent de l'entreprise ainsi que son organisation, tout autre document pouvant attester de la capacité financière et technique de l'entreprise.

Le Directeur général

Moustapha FALL